

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 février 2019

Le Conseil municipal, s'est réuni le lundi 25 février 2019 à 19h30 au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Régis MARCEAU, Maire.

Présents : Mmes BARTHE, BAVEREL, BUTTEFEY, FAIVRE, GIROD, ROGEBOZ et TEMPESTA.

MM. BACHETTI, BILLOT, COTE-COLISSON, GRESSET, LONCHAMPT (Arrivé à 19h40), MARCEAU, PETIT et VIVOT.

Absents:

Excusés: Mmcs RACINE et RENAUD, MM. LANDRY et PALMA.

Mme BARTHE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2019.

M. le Maire rappelle les points adoptés lors de la séance du 21 janvier 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2019.

Arrivée de M. LONCHAMPT.

2. Rénovation église - Plan de financement - Demande subvention au Département.

M. le Maire rappelle que par les délibérations en date du 11 septembre 2018, le Conseil municipal a approuvé le principe de rénovation de l'église, son ampleur, ainsi que la détermination de l'enveloppe budgétaire. Le programme de cette opération porte sur :

- Rénovation du fût et de la flèche du clocher (Maçonnerie, pierres de taille et béton).
- Réfection de la charpente, de la couverture et de la zinguerie
- Rénovation des façades.
- Rénovation des vitraux, menuiseries intéricures et extérieures, support de cloches, horloges et paratonnerre.
- Electricité.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention de la part du Département au titre de C@P 25 - Axe 3 - Soutien aux projets territoriaux.

Un plan de financement a été établi.

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux de rénovation :	1 257 200,75 €	Autofinancement (61%):	932 972,12 €
- Lot n°1 :	876 236,75 €	- Fonds propres (21,8%):	332 972,12 €
– Options n°l à 4 :	96 544,50 €	- Emprunt (39,2) :	600 000 €
- Lot n°2 :	114 274 €	État - DETR (35%) :	534 677,29 €
- Lot n°3;	148 790 €	Département (4%);	60 000 €
+ Options n°I et 2:	17 949 €		,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
	111111111111111111111111111111111111111	Archevêché :	0 €
- Lot n°4 (Estimation MOE):	42 000 €		
- Lot n°5 ;	13 014 €		
- Lot n°6 :	41 188 €		
+ Option n°l	5 440 €		
- Lot nº7 :	2 887 €		
Imprévus sur travaux:	67 916,16		

1 527 649,41 €		
4 850 €		
96 560 €		
	- Second Contract	100011000000000000000000000000000000000

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (Mme ROGEBOZ ne prenant pas part au vote) :

- approuve le programme de travaux de rénovation de l'église de Doubs,
- s'engage à financer et réaliser l'opération citée ci-dessus,
- sollicite l'aide financière du Département telle que décrite dans le tableau ci-dessus,
- s'engage à réaliser les travaux dans les délais respectifs imposés par chaque financeur à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention,
- dit que les crédits nécessaires scront inscrits aux budgets des 2019 et 2020,
- mandate M, le Maire ou sa première Adjointe pour effectuer toutes les démarches et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La séance est levée à 20h.

Fait à Doubs, le 26 février 2019.

Le Maire, R. MARCEAU

CR 25-02-19 2